

Initiatives ministérielles

Il est important de remarquer que le gouvernement n'a pas touché à la péréquation. Les transferts que ce programme destine aux provinces moins riches ne sont pas visés par le contrôle des dépenses budgétaires. J'insiste que, même avec les mesures proposées dans le budget, la croissance annuelle des transferts du fédéral sera de 3,7 p. 100 entre 1991-1992 et 1995-1996. C'est une croissance supérieure au taux d'inflation pour la période visée, si nos objectifs sont atteints—et nous croyons qu'ils le seront, comparativement à 3 p. 100 pour l'ensemble des programmes fédéraux pour la même période.

Le projet de loi C-20 met les transferts fédéraux aux provinces au diapason de la nouvelle réalité fiscale qui est loin de ressembler à celle des années 60 et 70, au moment où nos principaux programmes de transfert sont entrés en vigueur sous leur forme actuelle. Les temps changent, et l'économie évolue au gré des circonstances. Le gouvernement fédéral a déjà annoncé et même entrepris des consultations avec les provinces et avec la population canadienne en général sur la réforme du principal système de transfert. Ce sont les provinces qui l'ont demandé. Elles veulent que le financement soit garanti, car le système les inquiète, et nous voulons en faire un examen attentif. Notre démarche est guidée par le principe voulant que le nouveau système doit être abordable.

Il doit accorder une protection aux provinces moins riches. Il doit prévoir le maintien des services publics nationaux d'importance vitale auxquelles s'attendent les Canadiens tout en garantissant qu'on rend des comptes au public.

Je trouve tout à fait injuste et injustifié les tactiques alarmistes auquel se sont adonnés les députés néo-démocrates ce matin, avec leurs cris et leurs gémissements au sujet de notre régime de soins de santé que les méchants conservateurs veulent supprimer. Quelle absurdité! Que de balivernes! Que de bêtises socialistes! Cela n'a aucun bon sens, absolument aucun! Nous nous soucions du régime de soins de santé autant que n'importe qui.

Une voix: Nous voulons qu'il existe encore au XXI^e siècle.

M. McDermid: C'est exactement ce que nous voulons faire. Nous voulons nous assurer que les services sont dispensés et à un prix raisonnable. Voilà de quoi il est question.

Quand le Nouveau Parti démocratique affirme que le gouvernement ne s'intéresse pas à l'assurance-maladie,

c'est absolument faux. Je le répète, c'est absolument faux.

Une voix: Pourquoi voulez-vous saborder le programme?

M. McDermid: Il n'y a pas très longtemps, monsieur le Président, ils blâmaient les provinces de ne pas utiliser pour l'assurance-maladie les fonds qu'elles obtiennent du gouvernement fédéral.

J'en conclus que le gouvernement fédéral distribue les deniers et que les provinces ne s'en servent pas pour l'assurance-maladie. C'est l'un ou l'autre. On ne peut pas dire d'une part que le gouvernement saborde le programme et d'autre part que les provinces ne dépensent pas les fonds qu'elles reçoivent pour l'assurance-maladie. C'est impossible. N'allez pas croire que je vais redire une telle absurdité aux Canadiens, car ce n'est pas vrai et le député le sait.

M. Langdon: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Durant la période de questions, aujourd'hui, le Président a rappelé à l'ordre un député du Parti libéral qui avait laissé entendre que le ministre avait dit des balivernes.

Le ministre a précisément dit la même chose en parlant des propos de mon honorable collègue de Vancouver. Je vous demanderais d'avoir l'obligeance, monsieur le Président, de demander au ministre de retirer ses paroles qui ne sont pas conformes à la terminologie parlementaire courante, dont le Président a fait état au cours de la période de questions d'aujourd'hui.

M. McDermid: Je parlais des balivernes socialistes. Je n'ai accusé aucun député de dire des balivernes. J'ai parlé des balivernes socialistes. Il n'y a rien de mal à cela.

M. Langdon: Monsieur le Président, j'invoque à nouveau le Règlement sur le même point. Je suis prêt à engager un débat soutenu avec le ministre au sujet de la valeur de cette mesure législative.

Je vous ai demandé de rendre une décision à ce sujet. Il me semble que si le Président juge un mot inadmissible lorsqu'il est prononcé par un député de l'opposition, le même mot est certes tout aussi inadmissible lorsqu'il est prononcé par un député ministériel.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je crois que lorsque le Président est intervenu plus tôt, lors de la séance d'aujourd'hui, c'était plutôt pour rappeler à un député qui, semble-t-il, interrompait à quelques reprises. . . C'est plutôt sur le comportement et non pas sur le terme lui-même que le Président a fait un rappel à